



Le rendez-vous presse de la délégation socialiste française au Parlement européen se déroulera le **mardi 24 octobre, à l'issue des votes**, dans le salon C 5.1 (à partir de 13h si les votes terminent plus tôt).

Ordre du jour de la rencontre, susceptible d'être modifié :

- Protection des lanceurs d'alerte, Virgine Rozière ;
- Interdiction du Glyphosate, Eric Andrieu, Guillaume Balas, Jean-Paul Denanot, Gilles Pargneaux ;
- Le point sur la révision de la directive détachement des travailleurs, Guillaume Balas, Edouard Martin ;
- Budget 2018 et avenir du financement de l'Union européenne, Isabelle Thomas et Jean-Paul Denanot ;
- Lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans l'Union européenne, Edouard Martin.

Sommaire du briefing, dans l'ordre de la session :

- Protection des lanceurs d'alerte, page 2 ;
- Objection sur le renouvellement de l'autorisation du Glyphosate, page 3 ;
- Résolution sur l'avenir du financement de l'Union européenne, pages 4 et 5 ;
- Présentation du projet de la Commission et des positions du Conseil et du Parlement européen sur le projet de budget général pour l'exercice 2018, page 6 ;
- Intégration des Roms dans l'Union du point de vue des droits fondamentaux : lutter contre l'antitsiganisme, page 7 ;
- Révision de la directive détachement des travailleurs, page 8 ;
- Lutte contre le harcèlement et les abus sexuels dans l'Union européenne, pages 9 et 10 ;
- Communiqués de presse diffusés depuis la dernière session plénière, pages 11 à 13.

LANCEURS D'ALERTE ET LIBERTÉ DE LA PRESSE : L'HYPOCRISIE DE LA DROITE EUROPÉENNE

Communiqué de presse du mardi 20 octobre

Débat: lundi 23 octobre

Vote: mardi 24 octobre

Conférence de presse: mardi 24 octobre à 17 heures avec le rapporteur

Le Parlement européen se prononcera la semaine prochaine sur le rapport de Virginie Rozière appelant à protéger les lanceurs d'alerte à l'échelle européenne. Ce vote interviendra au lendemain de l'assassinat de la journaliste Daphne Caruana Galizia à Malte, qui rappelle cruellement que dénoncer des pratiques mafieuses, qu'il s'agisse de fraude fiscale, de corruption ou de destruction de l'environnement, n'est pas sans risque face aux intérêts des criminels en col blanc.

Les journalistes sont essentiels à la liberté de la presse et, à leurs côtés, les lanceurs d'alerte jouent eux aussi un rôle indispensable en démocratie. Par leur action, des pratiques inacceptables sont dénoncées : sans eux, pas de SwissLeaks, de LuxLeaks, de Panama papers, de BahamasLeaks ou encore de scandale du Mediator. Leur intervention permet aux citoyens et aux politiques de mieux lutter contre ces pratiques inadmissibles.

Le rapport adopté en commission des affaires juridiques est un excellent résultat pour la liberté de la presse et la protection des sources, mais des menaces pèsent sur le vote en plénière la semaine prochaine à Strasbourg : la droite européenne veut supprimer la possibilité pour les lanceurs d'alerte d'informer directement la presse en cas d'atteinte à l'intérêt général. La question de la divulgation à la presse est pourtant essentielle : ne pas permettre l'alerte aux médias, ou n'ouvrir cette possibilité qu'en dernier recours, revient à limiter la liberté d'informer et le droit du public d'accéder à des informations d'intérêt général.

En déposant un amendement pour priver les lanceurs d'alerte de cette capacité, la droite européenne fait preuve d'une réelle hypocrisie : alors qu'elle se dit favorable à leur protection, elle s'emploie dans les faits à en limiter drastiquement la portée. De peur, sans doute, de voir ce double discours trop clairement exposé, cette même droite s'est opposée à la tenue d'un véritable débat public.

Les socialistes et radicaux français, le groupe des socialistes et démocrates ainsi que toutes les forces de progrès seront pleinement mobilisés dans l'hémicycle pour faire barrage à cette tentative de la droite européenne de porter atteinte à la liberté d'information et pour défendre une presse libre !

—
Communiqués et interventions des eurodéputés socialistes et radicaux sur les lanceurs d'alerte : <http://www.deputes-socialistes.eu/?s=lanceurs+d%27alerte>

L'essentiel

Le contexte

SwissLeaks, LuxLeaks, Panama papers, BahamasLeaks : les lanceurs d'alerte sont indispensables en démocratie.

L'enjeu

Protéger les lanceurs d'alerte et la liberté de la presse. Les lanceurs d'alerte doivent pouvoir informer directement la presse en cas d'atteinte à l'intérêt général.



Virginie Rozière

IMCO, JURI, PANA, PETI

@VRoziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

RÉSOLUTION D'OBJECTION SUR LE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION DU GLYPHOSATE

Vote: mardi 24 octobre

L'autorisation d'utilisation du glyphosate en Europe prend fin le 15 décembre 2017. La dangerosité du Glyphosate est connue de tous, y compris de Monsanto comme l'ont révélé les Monsanto Papers. Les eurodéputés socialistes et radicaux plaident pour son interdiction le plus rapidement possible, et le financement d'alternatives pour les agriculteurs. Ces derniers sont d'ailleurs les premières victimes du Glyphosate.

A ce stade, la Commission européenne propose de renouveler l'autorisation d'utilisation du glyphosate pour 10 ans. Les Etats membres se prononceront 24 heures après le Parlement européen, lors du Comité permanent des plantes et des denrées alimentaires (comité PAFF).

Nous soutenons la commission ENVI qui a adopté le 19 octobre 2017 (39 voix pour, 9 contre et 10 abstentions) une résolution d'objection dans laquelle nous demandons à la Commission européenne de :

- retirer l'acte d'exécution dans lequel elle recommande le renouvellement du glyphosate car celui-ci ne respecte pas le principe de précaution ;
- **une sortie du glyphosate d'ici trois ans maximum ;**
- assurer des ressources suffisantes à l'EFSA et l'ECHA pour leur permettre de mener des études scientifiques indépendantes ;
- proposer aux agriculteurs des mesures transitoires appropriées et de publier des lignes directrices pour les accompagner vers une agriculture sans glyphosate ;
- évaluer la présence du glyphosate dans l'alimentation et dans les boissons.

L'essentiel

Le contexte

Le glyphosate est un produit dangereux pour la santé que l'on retrouve partout.

L'enjeu

Interdire le glyphosate au plus vite et investir dans la recherche afin de développer des alternatives.

Eric Andrieu

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Guillaume Balas

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleumbalas.eu

Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

RÉSOLUTION SUR L'AVENIR DU FINANCEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Vote: mardi 24 octobre

Au moment où se prépare le financement de l'Union pour l'après 2020, nous devons tirer les leçons de l'expérience budgétaire qui s'achève. A peine négocié, l'actuel Cadre financier pluriannuel était déjà dépassé. Il s'est d'abord révélé largement sous-dimensionné, pour la première fois inférieur à la programmation précédente, et inférieur à 1% du PIB européen. D'autre part, il s'est avéré inadapté aux enjeux politiques du moment. Au fil des crises successives, le budget de l'Union a été sollicité par des priorités politiques non-programmées comme la relance de l'investissement ou l'afflux de réfugiés, ou sous-programmées comme le chômage des jeunes dont les crédits étaient prévus pour 2 ans seulement.

Cette obsolescence du CFP 2014-2020 a conduit à une pénurie budgétaire inédite. Au gré des urgences, des coupes budgétaires ont été opérées dans des programmes à très forte valeur ajoutée européenne, comme la recherche. Déshabiller Pierre pour habiller Paul est devenu LE système. Les sacrifices et le bricolage budgétaires LA norme. Ceci au mépris de l'article 311 du TFUE : « l'Union se dote des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs et pour mener à bien ses politiques ».

Ajouté à une crise des paiements issu du précédent CFP dont le montant s'élevait à 24 milliards d'euros de factures impayées en 2014, et à une tardive mobilisation des fonds structurels, la situation budgétaire est devenue préoccupante et a conduit le Parlement à prendre l'initiative d'une révision à mi parcours proposée dans le rapport d'Isabelle Thomas (S&D) et Jan Olbrycht (PPE). Portant sur 6 milliards d'euros pour la période 2017-2020, elle a été largement adoptée le 6 juillet 2016.

A travers la question du financement de l'Union après 2020 l'orientation et les ambitions de l'Union européenne sont posées. Les Etats ne peuvent pas demander toujours plus à l'Europe tout en réduisant ses moyens.

La résolution soumise au vote du Parlement ce mardi fait ressortir plusieurs alertes et lignes rouges et réclame une véritable ambition budgétaire pour l'Union :

- l'Union ne peut survivre avec un budget limité à 1% du PIB européen. Le Parlement demande de briser ce plafond, pour atteindre au moins 1,23% du PIB.
- le budget ne peut continuer à reposer principalement sur les contributions des Etats. Ce système ne suffit pas à financer les besoins et les ambitions politiques de l'Union, et la soumet chaque année à une pénurie budgétaire. Conformément aux Traités et en accord avec les recommandations du Groupe de haut niveau sur les ressources propres, son financement doit être rééquilibré par l'introduction de nouvelles et véritables ressources propres européennes ;
- des mécanismes de flexibilité doivent permettre au budget européen de s'adapter aux imprévus, comme la création d'une réserve de crise ;
- les principales politiques de l'Union, comme le développement et la croissance durables, la lutte contre le changement climatique, l'innovation, la solidarité, la sécurité et la défense, doivent structurer les priorités financières, pour que le budget de l'Union soit lisible et intelligible par les citoyens ;

L'essentiel

Le contexte

L'actuelle programmation budgétaire de l'Union européenne – le Cadre Financier Pluriannuel – se terminera en 2020 et la Commission européenne était tenue de présenter une proposition législative pour l'après 2020 avant le 1er janvier 2018. Nous savons déjà qu'elle ne respectera pas ce délai. Ce retard et les 5 scénarii formulés ne facilitent pas l'élaboration du prochain CFP. Le débat sur l'avenir du financement de l'Union s'est ouvert en mai dernier avec la sortie du document de réflexion de la CE présenté par les commissaires Oettinger et Cretu. Il se poursuit ce mardi 24 octobre par une réponse du Parlement sous forme de résolution élaborée par les rapporteurs permanents Isabelle Thomas et Jan Olbrycht.

L'enjeu

Refonder le financement de l'Union européenne dans sa structure, son dimensionnement et ses ressources afin de répondre dans des conditions sérieuses et adaptées aux défis et priorités nouvelles ou anciennes qui s'imposent à l'Europe. Cette résolution sera suivie par deux rapports d'initiative programmés début 2018, l'un sur le prochain CFP, l'autre sur les ressources propres. Il s'agit de doter l'Union d'une ambition budgétaire indispensable à sa survie.

Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr

Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

RÉSOLUTION SUR L'AVENIR DU FINANCEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

Vote: mardi 24 octobre

- le principe d'unité du budget doit être respecté, afin d'y réintégrer les instruments financiers externes et de permettre ainsi leur contrôle démocratique ;
- la durée du prochain cadre financier pluriannuel doit être alignée sur les cycles politiques du Parlement et de la Commission européenne, pour s'adapter aux priorités politiques de l'Union tout en respectant les besoins d'une programmation de long terme.

Une fois votée, cette résolution sera suivie par deux rapports d'initiative programmés début 2018. L'un portera sur le prochain CFP, et prévoit la consultation de toutes les commissions du Parlement afin de préciser leurs attentes budgétaires pour l'avenir de l'Union. L'autre se concentrera sur la question essentielle des ressources propres. La Commission européenne devra veiller à ce que la proposition qu'elle formulera d'ici l'été 2018 soit en adéquation avec la position du Parlement.

L'essentiel

Le contexte

L'actuelle programmation budgétaire de l'Union européenne – le Cadre Financier Pluriannuel – se terminera en 2020 et la Commission européenne était tenue de présenter une proposition législative pour l'après 2020 avant le 1er janvier 2018. Nous savons déjà qu'elle ne respectera pas ce délai. Ce retard et les 5 scénarii formulés ne facilitent pas l'élaboration du prochain CFP. Le débat sur l'avenir du financement de l'Union s'est ouvert en mai dernier avec la sortie du document de réflexion de la CE présenté par les commissaires Oettinger et Cretu. Il se poursuit ce mardi 24 octobre par une réponse du Parlement sous forme de résolution élaborée par les rapporteurs permanents Isabelle Thomas et Jan Olbrycht.

L'enjeu

Refonder le financement de l'Union européenne dans sa structure, son dimensionnement et ses ressources afin de répondre dans des conditions sérieuses et adaptées aux défis et priorités nouvelles ou anciennes qui s'imposent à l'Europe. Cette résolution sera suivie par deux rapports d'initiative programmés début 2018, l'un sur le prochain CFP, l'autre sur les ressources propres. Il s'agit de doter l'Union d'une ambition budgétaire indispensable à sa survie.

Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr

Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

PRÉSENTATION DU PROJET DE LA COMMISSION ET DES POSITIONS DU CONSEIL ET DU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LE PROJET DE BUDGET GÉNÉRAL POUR L'EXERCICE 2018

Vote: mercredi 25 octobre

Comment peut-on attendre de l'Europe qu'elle prenne à bras le corps la question de la sécurité, de l'emploi des jeunes, de la recherche, du changement climatique, de la défense ou de l'accueil des réfugiés, tout en lui refusant chaque année les moyens de le faire ? C'est l'impossible équation que le Conseil impose chaque année à l'Union, l'obligeant de fait à opérer des sacrifices inacceptables sur des programmes reconnus par tous comme nécessaires et performants.

La procédure budgétaire pour 2018 ne déroge pas à la règle. Alors que le Conseil souligne l'importance de soutenir la croissance et l'emploi, et de relever le défi migratoire, il procède à des coupes sans précédent dans les rubriques budgétaires correspondantes. Le projet de la Commission se voit sabré, notamment dans les programmes majeurs comme la recherche (-490 millions d'euros pour Horizon 2020), les infrastructures (-100 millions d'euros pour le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe), les programmes de coopération et de développement, ou encore la politique de cohésion (-240 millions d'euros), qui est l'une des principales politiques d'investissement.

Le Parlement ne se résout pas à accepter ces saignées, qui menacent des pans entiers des priorités européennes. Il cherche à préserver ces financements, et joue pleinement son rôle de codécideur, l'adoption du budget 2018 ne pouvant se faire sans lui. Nous le réaffirmons : il ne peut y avoir de nouvelles politiques sans nouvelles ressources correspondantes.

L'essentiel

Le contexte

Les négociations sur le budget 2018 se déroulent dans un contexte de demandes financières toujours plus pressantes envers l'Europe, et alors que l'Union doit composer avec un cadre financier sous-dimensionné et inadapté. La Commission européenne a présenté son projet de budget général le 29 juin dernier. Le Conseil européen a rendu sa position le 12 juillet et l'a présentée au Parlement européen réuni en session plénière le 12 septembre.

Le Parlement adopte sa position en plénière mercredi. La phase de conciliation suivra, en novembre.

L'enjeu

Alors qu'il proclame la croissance, l'emploi, la gestion des migrations et la sécurité comme priorités pour l'Europe, le Conseil a décidé de procéder à des coupes budgétaires sans précédent pour 2018 à hauteur d'1,2 milliard d'euros. Face à cette impossible équation de « faire plus avec moins de moyens », le Parlement défendra un budget à la hauteur des défis du moment.

Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr

Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

INTÉGRATION DES RROMS DANS L'UNION DU POINT DE VUE DES DROITS FONDAMENTAUX: LUTTER CONTRE L'ANTITSIGANISME

Débat le mercredi 25 octobre, vote le jeudi 26 octobre 2017
Rapporteuse pour la commission LIBE : Soraya Post (SD, Suède)

Lutter contre l'antitsiganisme

Ce rapport d'initiative vise à dénoncer le fléau de l'antitsiganisme mais également à proposer des mesures concrètes pour l'éradiquer. La conviction que les Rroms composent une communauté inférieure, n'ayant aucune perspective, incapables d'être de réels citoyens des pays où ils vivent constituent cette forme de racisme qu'on appelle l'antitsiganisme. Le respect des droits fondamentaux de cette minorité au sein de l'UE mais aussi la mise en œuvre d'une véritable politique européenne de lutte contre l'antitsiganisme sont au cœur de ce rapport.

La position des socialistes français

Cette problématique ne disparaîtra pas seule. À nous donc d'intensifier les efforts pour promouvoir le dialogue interculturel, la non-discrimination et la tolérance. L'enjeu de l'intégration sociale des Rroms est un sujet qui nécessite une mobilisation permanente, transversale, et de la part de tous les acteurs, à Bruxelles, dans les pays d'origine et les pays d'accueil. Nous devons insister sur la dimension complexe de cette problématique qui ne peut se réduire à des discours simplificateurs.

A l'heure où les stéréotypes et les préjugés stigmatisant les Rroms s'expriment avec de plus en plus de facilité et circulent partout sur le continent européen, au moment où la construction européenne est en crise, et que l'extrême droite propose un modèle de société qui n'exclue ni le racisme ni les discriminations raciales, nous devons en tant que Socialistes français défendre un vivre ensemble européen véritablement démocratique, débarrassé de l'antitsiganisme.

L'essentiel

Le contexte

Il apparaît clairement que malgré le travail du Parlement mais aussi de la Commission et de certains États membres, l'antitsiganisme perdure au sein des sociétés européennes. Les Rroms continuent de subir de nombreuses discriminations. Ils n'ont pas accès aux services publics de base comme l'éducation, la santé ou encore le logement. Ils sont victimes de ségrégation et de stigmatisation. Ainsi, l'antitsiganisme prive les Rroms de leurs droits fondamentaux et perpétue un système discriminatoire.

L'enjeu

Dénoncer le racisme anti-rom et proposer des mesures pour l'éradiquer.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.com

RÉVISION DE LA DIRECTIVE SUR LES TRAVAILLEURS DÉTACHÉS : UNE PREMIÈRE ÉTAPE DANS LA LUTTE CONTRE LE DUMPING SOCIAL

Communiqué du 16 octobre 2017

La révision de la directive relative aux travailleurs détachés constitue l'une des principales revendications des progressistes afin de renforcer la protection des droits des travailleurs et de lutter plus efficacement contre les pratiques abusives donnant lieu à une concurrence déloyale entre entreprises et travailleurs, qu'ils soient locaux ou détachés.

Après 7 mois de négociations au sein du Parlement européen, la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen s'est aujourd'hui prononcée sur la révision de la directive concernant les travailleurs détachés.

Nous avons soutenu ces propositions qui améliorent le cadre législatif applicable aux travailleurs détachés :

- le principe « à travail égal, salaire égal sur un même lieu de travail » devra être appliqué à partir du premier jour de détachement. À ce titre le concept de « rémunération » clarifie les éléments à verser au travailleur détaché : ainsi, une entreprise détachant ses travailleurs dans un État membre de l'Union devra respecter le salaire minimum applicable du pays d'accueil, mais aussi s'assurer du versement du 13ème mois, des primes et appliquer la majoration salariale en cas de réalisation d'heures supplémentaires.
- Les frais liés au détachement (transport, hébergement, restauration) devront être pris en charge par l'entreprise détachante et ne pas être déduits de la rémunération du travailleur.
- En cas de sous-traitance, les États membres peuvent décider d'appliquer aux sous-traitants les conditions de rémunération applicables au contractant principal.

Les négociations avec le Conseil - représentant la position des États membres - vont désormais s'ouvrir.

Nous mettons en garde ceux qui seraient tentés d'obtenir un accord au rabais à des fins purement électoralistes : l'exclusion du secteur du transport routier du champ de la directive signerait une défaite en rase campagne du gouvernement français, les chauffeurs routiers ne pouvant faire office de variable d'ajustement à un accord sur la révision de la directive. Nous serons également vigilants quant aux éventuelles possibilités de dérogation concernant l'extension de la durée de détachement au-delà des périodes maximales prévues.

Il revient à chacun - Parlementaires européens et chefs d'État européens- de prendre ses responsabilités pour défendre la justice sociale pour tous en Europe, c'est pourquoi nous resterons vigilants quant au maintien de ces avancées sociales pour les travailleurs européens.

L'essentiel

Le contexte

Depuis des années les eurodéputés socialistes et radicaux plaident pour une révision ambitieuse de la directive détachement des travailleurs.

L'enjeu

Mettre fin au dumping social en Europe.



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu

<http://www.edouardmartin.eu>



Guillaume Balas

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleumbalas.eu

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES ABUS SEXUELS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Mail adressé le 23 octobre 2017 par la plateforme « All of Us » au Président du Parlement européen

Dear President Tajani,

Dear Members,

Dear Colleagues,

Following decades of abuse revealed in the Weinstein case, thousands of women have spoken out about their personal experiences of sexual harassment in the workplace, in public spaces, and in politics.

While the European Parliament will be holding a debate tomorrow in Plenary on combatting sexual harassment and sexual abuse in the EU, news articles have highlighted the issue within our own workplace, the European Parliament.

We say, this affects us the European Parliament, so we too....

We too have either been victims or witnesses of abuse, from sexist comments and behaviour, to sexual harassment and sexual assault in this workplace, by MEPs or EP staff.

We say: it is not acceptable to be forced or to fear losing one's job if one refuses sexual advances or assault, and it is not legal to be sexually harassed at work or elsewhere, whether in the elevator, in the corridor, in an EP car, in a meeting room, or during a mission.

We call on colleagues and encourage victims to speak out and report cases of sexual harassment through formal procedures within the EP administration and/or the police.

We call on the EP administration :

- to commission an external audit on the situation of sexual harassment in the European Parliament;
- to set up a special dedicated committee on sexual harassment, including a legal adviser and medical staff representatives, to investigate formal cases, to maintain a confidential register of cases over time, and to adopt the best means to ensure zero tolerance at all levels in the institution;
- to fully support victims in procedures within the EP and/or with the local police; to activate emergency protection or safeguarding measures where necessary and fully implement Article 12a of the Staff Regulations;
- to ensure that cases in breach of Article 12 are fully investigated and disciplinary measures apply;
- to ensure mandatory training for all staff and Members on respect and dignity at work to ensure the zero tolerance approach becomes the norm;
- to fully engage in awareness raising campaigns with all Members and services of the administration, with a special focus on groups in the weakest positions, such as trainees, APAs and contract agents;
- to set up an institutional network of confidential counsellors to support and advise victims, as is the practice in the Commission;

We call on male MEPs and staff to show solidarity with victims by disassociating themselves from, and denouncing such behaviour whenever it occurs, because where there is silence, there is impunity.

We call on you, President Tajani, to make an official statement in plenary, thereby demonstrating from the highest level a full engagement for



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu

<http://www.edouardmartin.eu>

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT ET LES ABUS SEXUELS DANS L'UNION EUROPÉENNE

Mail adressé le 23 octobre 2017 par la plateforme « All of Us » au Président du Parlement européen

radical change to ensure the European Parliament becomes known for its zero tolerance of sexual harassment.

On behalf of the All of Us Platform:

Edouard Martin (MEP, S&D)

Maria Arena (MEP, S&D)

Angelika Mlinar (MEP, ALDE)

Terry Reintke (MEP, Greens/EFA)

Malin Bjork (MEP, GUE/NGL)

Jeanne Ponté (APA S&D)

Emmanuelle Le Texier (political advisor S&D)

Elzelien Van Der Steen (political advisor ALDE)

Lea Haas (APA Greens/EFA)

Paula Lopez Reig (political advisor Greens/EFA)

Berit Dahlström (APA GUE/NGL)

Azadeh Jafari (political advisor GUE/NGL)



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu

<http://www.edouardmartin.eu>

POUR LES SOCIALISTES, L'ENQUÊTE SUR LES PANAMA PAPERS POINTE LA MAUVAISE ADMINISTRATION ET DES VIOLATIONS DU DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Communiqué de presse du 18 octobre 2017

Fin de la règle de l'unanimité sur les décisions fiscales au niveau de l'UE, passage du secret à la transparence, mise en place d'un mécanisme de contrôle de l'UE sur les nouvelles mesures fiscales préjudiciables, interdiction des sociétés « boîtes aux lettres », liste commune des paradis fiscaux et sanctions pour ceux qui y dissimulent ou aident à dissimuler des avoirs : voici un aperçu des principales recommandations adoptées aujourd'hui par la commission d'enquête du Parlement européen sur les Panama Papers (PANA) sous la houlette du co-rapporteur et vice-président du groupe S&D Jeppe Kofod qui a déclaré après le vote :

« Après une année d'enquêtes, d'entretiens et de recherches, le travail de la commission PANA a montré que certains Etats membres avaient détourné - et parfois même ouvertement enfreint - les règles, lois et traités qui constituent les fondements de notre Union européenne.

Nous avons voulu attirer spécifiquement l'attention sur la mauvaise administration manifeste des Etats membres quand il est question de la législation européenne sur la lutte contre le blanchiment d'argent.

Par le vote d'aujourd'hui nous avons affirmé haut et fort que le temps était venu de mettre un terme à la culture du secret qui a rendu possible l'évasion fiscale internationale. Nous n'accepterons plus qu'au moins 8 % de la richesse financière privée mondiale soit dissimulée dans des paradis fiscaux.

Nous demandons la tenue d'un sommet mondial, qui se tiendrait en Europe, afin de mettre fin au secret qui favorise l'évitement fiscal, la fraude fiscale et le blanchiment d'argent. Ce n'est que si nous travaillons ensemble à l'échelle internationale que nous pourrions espérer mettre fin à ce fléau.

Les travaux de cette commission ont montré qu'il reste encore beaucoup à faire. Alors que les Panama Papers avaient révélé les profondeurs inédites de la corruption et des activités illégales en Europe et dans le monde liées à la fraude fiscale et au blanchiment d'argent, il y a vraisemblablement encore beaucoup de choses que nous ignorons ».

Le porte-parole du Groupe S&D de la commission d'enquête sur les Panama Papers, Peter Simon, a ajouté :

« La liste de ce qu'il reste à faire est encore longue et comprend des questions telles que le manque de coopération entre les Etats membres de l'UE, le sous-financement chronique et le manque en ressources humaines des autorités de surveillance, ainsi que la mise en œuvre et l'application déficiente des lois et des sanctions. En outre, la mise en place d'une politique fiscale commune plus équitable reste handicapée par le fait que les États membres doivent adopter à l'unanimité la législation dans le domaine fiscal. Tous ces manques constituent un terreau idéal pour le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et l'évasion fiscale.

Les socialistes et démocrates avaient proposé que le texte délivre des messages plus clairs sur plusieurs points, ce que les conservateurs et les libéraux ont empêchés. Ceux qui prétendent encore que l'Europe n'est pas un paradis fiscal ignorent aveuglément les faits. Aucun changement ne s'opérera si cette vérité n'est pas admise. Ce n'est qu'en mettant de l'ordre dans notre propre maison que nous pourrions aboutir au niveau mondial.

Le rapport final n'est qu'un instantané de la situation actuelle : les domaines du blanchiment d'argent, de l'évasion fiscale et de l'évitement fiscal évoluent constamment : nouvelles affaires, nouvelles façons d'agir... Tous ces cas devraient faire l'objet d'enquêtes appropriées. C'est pourquoi le Parlement européen aurait besoin d'une structure permanente permettant de poursuivre les investigations. Ce faisant, nous pourrions maintenir, avec le soutien de l'opinion publique, la pression sur les États membres. Ce qui a été accompli au cours de ces dernières années a démontré que cette méthode fonctionne : après des décennies de blocage dans la lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, des progrès ont enfin été accomplis en direction d'un régime fiscal commun et équitable. Mais il nous reste encore un long chemin à parcourir. »

POUR LES SOCIALISTES, LE PARLEMENT EUROPÉEN DOIT ÊTRE PLEINEMENT IMPLIQUÉ DANS LA RÉFORME DE LA ZONE EURO

Communiqué de presse du 16 octobre 2017

Le Parlement européen doit être pleinement associé aux discussions à venir sur la gouvernance de la zone euro ", avertissent les responsables du groupe S&D.

Udo Bullmann, Vice-président du groupe S&D et Pervenche Berès, porte-parole du Groupe S&D, tous deux en charge des affaires économiques et monétaires ont indiqué dans une déclaration commune :

« Les socialistes et démocrates soutiennent sans réserve les progrès vers l'approfondissement de l'Union économique et monétaire européenne. Ces discussions cruciales doivent être menées de manière transparente et démocratique et non pas à huis-clos entre experts nationaux.

La récente décision de l'Eurogroupe de présenter des propositions – y compris celle du Mécanisme européen de stabilité (MES) proposant de recruter son actuel président en tant que conseiller spécial - est arrivé comme une surprise. Si cela venait à se produire, le sort de la zone euro serait entre les seules mains des experts nationaux. Il est tout à fait inacceptable que des négociations soient ainsi menées dans le dos du Parlement européen.

Pour nous, toute réforme du MES requiert un meilleur contrôle démocratique, avec une forte participation du Parlement européen.

À l'heure où plus d'Europe est nécessaire, la voix du Parlement européen, seule institution européenne démocratiquement élue, doit être entendue ».

LES SOCIALISTES DÉNONCENT LE VIRAGE À 180° PRIS PAR LA COMMISSION SUR L'UNION BANCAIRE

Communiqué de presse du 11 octobre 2017

Aujourd'hui, les socialistes et démocrates ont critiqué le projet de la Commission d'abandonner l'assurance complète des déposants dans la zone euro, connu comme le Système européen de garantie des dépôts (EDIS en anglais).

Pervenche Berès, porte-parole du Groupe S&D pour les affaires économiques et monétaires, a déclaré :

« Nous déplorons vivement l'intention de la Commission d'abandonner le projet de mise en place d'un véritable système européen d'assurance des dépôts, comme le suggère la communication adoptée aujourd'hui. C'est un coup dur pour l'achèvement de l'Union bancaire.

Les socialistes et démocrates considèrent que la réalisation de l'Union bancaire constitue une priorité essentielle pour assurer la reprise et la croissance dans la zone euro.

La Commission semble à présent s'aligner sur la position des conservateurs au Parlement européen. Nous ne pensons pas que d'écarter la position du Groupe S&D soit une stratégie raisonnable pour parvenir à un accord. »

Jonás Fernández, négociateur du Groupe S&D sur ce dossier, a ajouté:

« Nous regrettons que la Commission fasse marche arrière sur son ambition de réaliser le troisième pilier de l'Union bancaire.

EDIS peut offrir un degré de couverture assurantiel plus fort et plus uniforme pour tous les citoyens de la zone euro. C'est pourquoi nous avons soutenu la proposition initiale de la Commission de 2015.

Nous estimons qu'elle constitue une manière équilibrée et efficace de protéger les déposants, quelle que soit leur situation géographique dans la zone euro, contre les chocs et les effets de panique des marchés.

Pour nous, seule une mutualisation complète permettrait d'assurer le niveau approprié de protection des déposants et le partage des risques qui, au bout du compte, contribue à la réduction des risques. »

Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy est députée européenne socialiste de la circonscription Ile-de-France et Français établis à l'étranger depuis le 9 avril 2014. Elle préside la Délégation socialiste française depuis le 25 janvier 2017. Elle est membre titulaire de la commission des Transports et du Tourisme et siège également en tant que membre suppléante dans la commission des Libertés civiles, de la Justice et des Affaires intérieures. Après les révélations du scandale du dieselgate sur les moteurs truqués, elle était rapporteure fictive pour le groupe des sociaux-démocrates au sein de la commission d'enquête dédiée à la Mesure des émissions de polluants dans le secteur automobile.

Elle s'engage au sein du Parti socialiste en 1995, et participe à la campagne présidentielle de 1995 de Lionel Jospin. À partir de 2000, elle entre dans les instances nationales du PS et devient Secrétaire nationale au suivi de l'opinion en 2014. Elle a défendu les couleurs socialistes à plusieurs reprises dans sa commune de Villejuif, aux cantonales en 1998 et 2004 et municipales en 2001 et 2008. Elle a été présidente du groupe socialiste et maire adjointe jusqu'à son élection en 2004 comme conseillère régionale d'Ile-de-France, membre de la commission de l'aménagement du territoire puis des transports - dans ce cadre elle a été administratrice du STIF où elle a présidé la commission Investissements et suivi du contrat de Projet.

Durant les dernières campagnes présidentielles, elle était en charge du pôle Transports dans l'équipe de campagne de François Hollande en 2012 et dans l'équipe de campagne de Benoît Hamon en 2017.



Christine Revault d'Allonnes-Bonnefoy

TRAN, LIBE

@cdallonnes

christine.revaultdallonnesBONNEFOY@
europarl.europa.eu

crevaultdallonnesbonnefoy.wordpress.c
om



Eric Andrieu

AGRI, INTA

@EricAndrieuEU

eric.andrieu@europarl.europa.eu

www.eric-andrieu.eu

Membre du Parlement européen (MEP) depuis 2012 pour la circonscription du Grand Sud-Ouest, Eric Andrieu siège avec l'Alliance Progressiste des Socialistes & Démocrates (S&D). En tant que membre de la Commission de l'Agriculture, il a été rapporteur pour le Parlement sur le rapport intitulé Comment la PAC peut améliorer la création d'emplois dans les zones rurales et rapporteur fictif du groupe S&D sur la production biologique et l'étiquetage des produits biologiques. Il est également vice-président de l'Inter groupe Vin.

Membre de la Commission du Commerce international, il s'est exprimé contre le TTIP et le CETA, et a été le premier député européen à demander une évaluation des effets cumulés des accords de libre-échange sur l'agriculture européenne. Porte-parole à l'Agriculture du candidat Benoît Hamon dans le cadre de la dernière élection présidentielle en France, Eric Andrieu est, depuis le 1er février 2017, le coordinateur du Groupe S&D pour l'Agriculture et le Développement Rural.

Guillaume Balas est député européen, élu en mai 2014 de la circonscription Ile-de-France et des Français établis à l'étranger.

Il est membre titulaire de la commission de l'Emploi et des Affaires sociales et est particulièrement engagé dans la lutte contre le dumping social. Il est également membre suppléant de la commission Environnement, Santé publique et Sécurité alimentaire, sujets majeurs pour la famille social-démocrate.

Il est, avec d'autres parlementaires européens, à l'initiative du Progressive Caucus, plateforme transpartisane de discussions entre députés des groupes socialiste, écologiste et de la gauche radicale au Parlement européen.

Professeur d'histoire et géographie en banlieue parisienne pendant 17 ans, investi en Lorraine puis en Ile-de-France, il a présidé le Groupe socialiste et républicain au Conseil régional d'Ile-de-France de 2010 à 2014.

Il est également membre du Bureau national du Parti socialiste. Lors de la dernière élection présidentielle en 2017, il a participé activement à la campagne de Benoît Hamon en tant que responsable à la coordination du projet.



Guillaume Balas

EMPL, ENVI

@BalasGuillaume

guillaume.balas@europarl.europa.eu

guilleumbalas.eu



Pervenche Berès

ECON, ITRE, AFCO, PANA

@PervencheBeres

pervenche.beres@europarl.europa.eu

www.pervencheberes.fr

Pervenche Berès, députée européenne depuis 1994, tête de liste pour l'Île de France et les Français de l'étranger lors des élections de 2014, est porte-parole du groupe S&D au sein de la commission économique et monétaire et travaille à une réforme profonde de la zone euro. Soucieuse de la réussite d'une transition écologique porteuse d'emploi, elle est également membre suppléante des commissions de l'Industrie, de la recherche et de l'énergie, et des Affaires constitutionnelles. Engagée dans la lutte pour une taxation équitable, elle est membre de la commission d'enquête « blanchiment de capitaux, évasion fiscale et fraude fiscale ».

Elle est également co-présidente de l'intergroupe des industries culturelles et créatrices et préside le Réseau social du Parti socialiste européen (PSE).

Par trois fois présidente de la Délégation socialiste française, elle a présidé la commission des Affaires économiques et monétaires de 2004 à 2009 et celle de l'Emploi et des affaires sociales de 2009 à 2014.

Elle a été membre des conventions européennes chargées d'élaborer une Constitution et la Charte des droits fondamentaux et rapporteur de la commission spéciale sur la crise financière, économique et sociale.

Durant la campagne présidentielle de Benoit Hamon, Pervenche Berès a été responsable des investissements stratégiques.

Jean-Paul Denanot siège au Parlement européen de fin 2008 à mai 2009. Il est nommé en 2011 au Comité des régions de l'Union européenne où il suit les dossiers relevant de la cohésion territoriale et porte le combat des régions dites de transition. Il a été rapporteur sur les aides d'Etat à finalité régionale, et est l'auteur d'un rapport sur la ruralité en Europe - deux enjeux européens majeurs qui incarnent les priorités de son actuel mandat européen. Pour cela, il est membre titulaire de la commission de l'Agriculture et du développement rural et siège en tant que suppléant au sein de la commission des Budgets. Il est également co-président de l'intergroupe Biens communs et services publics au Parlement européen.

Jean-Paul Denanot, initialement professeur de sciences physiques, s'est très vite investi dans la voie de la formation professionnelle en tant que délégué académique et conseiller du recteur.

Concernant son engagement politique, il devient maire de la ville de Feytiat en 1992 et conseiller régional six en plus tard. En 2004, il est élu président du Conseil régional, responsabilité dans laquelle il est reconduit en 2010. A la tête du Limousin, il initie le réseau Rur@ct qui fédère aujourd'hui une soixantaine de régions rurales européennes.



Jean-Paul Denanot

BUDG, AGRI

@jpdenanot

jean-paul.denanot@europarl.europa.eu

<http://jeanpauldenanot.eu>

Sylvie Guillaume est élue au Parlement européen depuis 2009 dans la circonscription Sud-Est. Elle a été Vice-présidente du Groupe des Socialistes et Démocrates entre 2012 et 2014 et est désormais Vice-présidente du Parlement européen en charge du registre de transparence, des politiques d'information et de communication et de la citoyenneté.

Elle siège au sein de la commission Libertés civiles, justice et affaires intérieures. Elle est notamment spécialisée dans les politiques d'asile et de migration en Europe, la liberté de circulation au sein de l'espace Schengen et les droits fondamentaux. Sylvie Guillaume est particulièrement engagée pour l'égalité femmes-hommes, mais aussi dans les luttes contre l'homophobie, l'extrémisme ou encore le blanchiment d'argent et dans les combats contre les discriminations liées au handicap ou à la pauvreté. Elle est également membre suppléante de la commission de la Culture et de l'éducation.

Son engagement citoyen et politique date de la fin des années 80. Elle a dirigé la Fédération du Parti socialiste du Rhône entre 1993 et 2003 et a été secrétaire nationale aux questions de société, aux droits des femmes puis au développement du parti. Éluë en 1998 conseillère régionale en Rhône-Alpes, elle est ensuite devenue adjointe au maire de Lyon déléguée à la prévention-santé et aux handicaps avant de prendre également en charge les affaires sociales.



Sylvie Guillaume

LIBE, CULT

@sylvieguillaume

sylvie.guillaume@europarl.europa.eu

www.sylvieguillaume.eu



Louis-Joseph Manscour

REGI, CONT, DEVE

louis-

joseph.manscour@europarl.europa.eu

Louis-Joseph Manscour est élu député européen en mai 2014 dans la circonscription Outre-Mer.

Au Parlement européen, il est membre titulaire de la commission du développement régional et siège en tant que membre suppléant au sein des commissions du développement et du contrôle budgétaire. Il est particulièrement engagé pour valoriser les outre-mer européens et ainsi à réduire les inégalités territoriales et économiques.

Depuis plus de 50 ans, il participe activement à la vie publique de la Martinique. Co-fondateur en 1972 de la Fédération socialiste de la Martinique, il devient premier adjoint au maire de sa ville natale La Trinité en 1977, commune dont il sera l'édile de 1988 à 2014. Élu au Conseil général en 1985, il en sera le premier Vice-président de 1998 à 2002. Il exerça aussi, entre 1998 et 2001, le mandat de Conseiller régional. Il est élu député de la circonscription du Nord-Atlantique de 2002 à 2012.

Edouard Martin est élu député européen en mai 2014 dans la circonscription de l'Est.

Il siège en tant que membre titulaire au sein de la commission de l'Industrie de la recherche et de l'énergie. Il est particulièrement mobilisé dans la défense des droits des travailleurs sur la scène européenne et pour la réindustrialisation durable de l'Union. Il est aussi engagé dans la lutte contre le dumping social et environnemental. Il est également membre suppléant des commissions de l'emploi et des affaires sociales et des droits des femmes et de l'égalité des genres.

Son engagement politique s'inscrit dans la continuité du combat syndical qu'il a mené pendant de nombreuses années. Ancien syndicaliste, il s'est illustré dans la défense des sidérurgistes lorrains. En 1989, il est élu délégué du personnel CFDT de l'usine ArcelorMittal de Florange. Elu en 2006 au Comité d'entreprise européen d'ArcelorMittal, il prend la tête de la lutte contre la fermeture des hauts-fourneaux de Florange en 2011.



Edouard Martin

ITRE, EMPL, FEMM

@edouardmartinEU

edouard.martin@europarl.europa.eu



Emmanuel Maurel

INTA, ECON, PANA

@emmanuelmaurel

emmanuel.maurel@europarl.europa.eu

<http://emmanuelmaurel.eu/>

Emmanuel Maurel est élu député européen en 2014. Résolument engagé pour une Europe de la coopération et de la solidarité, il est inscrit au groupe socialiste et démocrate. Il est membre titulaire de la commission du Commerce international et siège également, en tant que suppléant, au sein de la commission des Affaires économiques et monétaires. Il est, enfin, membre de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Maître ès lettres, diplômé de Sciences-Po Paris, il a été collaborateur parlementaire et enseignant vacataire dans le supérieur. Maître de conférences à l'IEP de Paris jusqu'à son élection comme eurodéputé, il est l'auteur d'un manuel de droit constitutionnel (éditions Ellipse) et d'une biographie de l'ancien ministre Jean Poperen.

Conseiller municipal de 2001 à 2014, il est élu au conseil régional d'Ile-de-France à partir de 2004 : il a été successivement Vice-président aux affaires européennes et internationales, puis, à partir de 2010, en charge de la formation professionnelle, de l'apprentissage et de l'emploi.

Longtemps éditorialiste dans un hebdomadaire régional (La Corrèze républicaine et socialiste), directeur de publication du mensuel politique et culturel "Parti Pris", il est chroniqueur, depuis 2016, dans le quotidien "L'Opinion".



Gilles Pargneaux

ENVI, CONT, AFET, SEDE, EMIS

@gillespargneaux

gilles.pargneaux@europarl.europa.eu

gillespargneaux.typepad.fr

Gilles Pargneaux est député européen depuis 2009. Il est Vice-président de la commission de l'Environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire, membre titulaire de la commission du Contrôle budgétaire et de la sous-commission Sécurité et défense. Il est également membre suppléant au sein de la commission des Affaires étrangères. Il a été nommé rapporteur de la décision sur les menaces sanitaires transfrontières, a co-rédigé la résolution du Parlement européen sur la lutte contre les fraudes et les crises alimentaires. Spécialiste des questions environnementales, il est pleinement investi dans la lutte contre le réchauffement climatique. A ce titre, il a été rapporteur du texte d'initiative du Parlement européen en vue de la COP21 et est en charge de la résolution pour la COP23.

Sensible aux enjeux de coopération entre l'UE, le Maghreb et le Mashrek, Gilles Pargneaux est Vice-président de la délégation pour les relations avec les pays du Mashrek au Parlement européen et membre de la délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe.

Élu de la Métropole Européenne de Lille, il est conseiller délégué à l'Europe et aux fonds européens. Il a été 1er secrétaire de la Fédération du Nord du Parti socialiste de 2005 à 2015.

Vincent Peillon, professeur agrégé et docteur en philosophie, a été député européen de 2004 à 2012 avant d'être réélu en 2014 dans la circonscription Sud-Est. Il siège au sein de la commission du Développement et est membre suppléant de la commission des Affaires étrangères.

Après avoir été rapporteur de la 3ème directive anti-blanchiment, il consacre son activité aux relations avec le Sud de la Méditerranée, proposant notamment un Erasmus euro-méditerranéen. Il a également défendu la création d'une taxe sur les marchés financiers permettant de financer la transition écologique. En 2015, il rédige un rapport sur les défis en matière de sécurité au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et les perspectives de stabilité politique.

Engagé au Parti socialiste dans les années 1990 aux côtés d'Henri Emmanuelli, il devient député en 1997. Il préside alors la mission d'information sur les paradis fiscaux en Europe. De juin 2012 à mars 2014, il est ministre de l'éducation nationale et a initié la refondation de l'École : création de 60 000 postes, réforme de l'éducation prioritaire, lutte contre le décrochage, formation des enseignants, numérique éducation, scolarisation des enfants handicapés, charte de la laïcité. Dans le cadre de l'élection présidentielle de 2017, il est candidat à la Primaire de la belle alliance populaire.



Vincent Peillon

AFET, DEVE

@Vincent_Peillon

vincent.peillon@europarl.europa.eu

www.vincent-peillon.fr



Virginie Rozière

IMCO, JURI, PANA, PETI

@VROziere

virginie.roziere@europarl.europa.eu

<http://www.virginieroziere.eu/>

Virginie Rozière, membre du Parti Radical de Gauche, a été élue en 2014 députée européenne dans la circonscription Sud-Ouest.

Au Parlement européen, elle s'engage pour une Europe qui ne se réduit pas à une simple zone de libre-échange, mais avance vers la voie du fédéralisme et qui s'affirme en tant que puissance politique dans le jeu de la mondialisation. Pour cela, elle siège dans la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs et coordonne l'action des socialistes et démocrates au sein de la commission des Pétitions. Elle est également membre suppléante de la commission des Affaires juridiques et de la commission d'enquête chargée d'examiner les allégations d'infraction et de mauvaise administration dans l'application du droit de l'Union en matière de blanchiment de capitaux, d'évasion fiscale et de fraude fiscale.

Sa volonté de servir l'intérêt général s'est concrétisée, très tôt, par un engagement au service de la République en étudiant à l'École Polytechnique, puis en travaillant au ministère de la Défense et au ministère de l'Économie et des Finances. Son passage au Parlement européen de 2010 à 2012, comme administratrice au secrétariat de la commission du Marché intérieur et de la protection des consommateurs marquera le début de son « aventure européenne ». De 2012 à 2014, elle a également été directrice adjointe du cabinet de Sylvia Pinel, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme où elle a pu mesurer le rôle essentiel des PME dans l'économie européenne.

Isabelle Thomas est députée européenne depuis 2012, élue de la circonscription Ouest, tête de liste réélue en 2014.

Pour ce mandat, les Socialistes et Démocrates du Parlement européen lui ont accordé leur confiance en l'élisant Vice-présidente de leur groupe, en charge des questions budgétaires, de la politique de cohésion, de l'agriculture et de la pêche.

Elle siège comme titulaire à la commission des Budgets où, en tant que rapporteure permanente sur le Cadre financier pluriannuel, elle prend également part aux négociations budgétaires pour l'avenir de l'Union. Elle est aussi membre titulaire de la commission de la Pêche pour laquelle elle valorise son expérience de longue date dans ce domaine. Son action porte principalement sur la promotion du développement durable de la pêche et de la conchyliculture, sur la croissance bleue, et la défense d'activités économiques essentielles pour les zones côtières.

L'engagement citoyen et militant d'Isabelle Thomas commence dans les années 1980, alors qu'étudiante elle rejoint l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) où elle sera élue Vice-présidente. Malouine et juriste de profession, elle devient conseillère régionale de Bretagne en 1998 puis Vice-présidente du Conseil régional de Bretagne en 2004, d'abord en charge de l'énergie, puis de la mer et du littoral. En 2015, au terme de son troisième mandat régional, elle ne se représente pas afin de se consacrer à son seul mandat de parlementaire européenne. Lors de la dernière élection présidentielle en France, elle est une des porte-paroles du candidat Benoît Hamon, puis responsable du projet « Europe » dans son équipe de campagne.



Isabelle Thomas

PECH, BUDG

@Isabel_thomasEU

isabelle.thomas@europarl.europa.eu

isabelle-thomas.fr